

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La Pension est fixe  
En Argent 38 francs  
En Bled 8 coupes  
Avoine 8 coupes le tout mesure de Moudon  
Bois - 12 chards. dont le Régent doit faire préparer dans les bois  
et la commune est chargée du charois*

*Conditions des fonctions du Régent  
Conduire le chant des psaumes à l'église chaque Dimanche  
chaque Dimanches faire la prière à l'église  
Et les Mercredi depuis la St Martin jusqu'à Pâques faire  
la prière à l'église  
Et trois écoles par jours, excepter le Samedi qui ne  
fait que deux écoles*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Hollérens*

*Un Village*

*C'est une Commune.*

*Paroisse de Palquière Agence de Stollend.*

*D'Yverdon*

*De Lemane*

*Elles sont toutes dans le lieu*

*Excepté une*

*La Maison susdite*

*S'appelle les Rottes*

*un quart de lieu*

*29  
N. 15  
L*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Le Chêne demi lieue

Demoret demi lieue

Craysens trois quart de lieue

Mésery demi lieue

Donneloye une lieue

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

La lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique la musique

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

toute l'année excepté les congés des moissons, qui sont d'un mois

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Testament, le Catechisme d'observance les Romains

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Pas mal

9°. Durée de l'école chaque jour?

sept heures - en viron

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils sont classés suivant leur âge & leur capacité

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

Un

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Par un Examen du Citoyen Pasteur conjointement le Consist. avec des disputes avec de la part après Examen fait en choisit le plus capable de Trey

b. D'où est-il?

De Trey

c. Son nom

Abram Laurent

( 3 )

d. Son âge.

Trentes ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Quatre enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Dingt sept mois

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Garde Bois pour le fidevant Baron de St Bierge & bercher

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

soixante huit,

a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
b. En été, }

La moitié, en été en viron

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

un jardin & chenevier,

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Oui,

b. Quelle en est la valeur?

Du revenu de 4 livres en viron

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

ni aux uns ni aux autres

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien

15°. Bâtiment de l'école.

Une Maison

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Vieux

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

une seule chambre pour l'Ec. & le Régent ou l'assemble encore la commune.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

Mollondens

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *arg. 6 1/2 livres, 1 sac seigle, 2 avoine, mesure d'Yverdon Bois pour le chauffage*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *des Biens communaux excepté huit Livres de la bourse de L'aurres*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Régent de Mollondens

( 1 )

31  
N. 16

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Moxery*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *C'est une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Donneloyes, Agence de Moxery*

d. District *d'Yverdon*

e. Canton *du Jura*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Il n'y a que le Village*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?